

Le portage de repas

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) du Mans propose le portage de repas à domicile. Lors de leurs visites régulières, les agents de portage établissent un lien convivial qui contribue au soutien à domicile et évite l'isolement.

Page modifiée le mardi 18 août 2020 • Données Ville du Mans

Bénéficiaires



© Ville du Mans

Le service de portage de repas à domicile permet **aux retraités de plus de 60 ans et aux adultes en situation de handicap** de recevoir à domicile des repas confectionnés.

Cette prestation peut être également accordée sur dérogation, après étude de la situation et pour une durée limitée, aux personnes isolées qui rencontrent des difficultés passagères.

Lorsque les conditions d'accès au service sont réunies, un contrat est passé avec le bénéficiaire de la prestation ou son représentant.

Livraison



© Ville du Mans

Nous effectuons la livraison des repas à domicile en véhicule frigorifique du lundi au vendredi. **Plusieurs repas peuvent vous être livrés en une seule fois**, notamment pour le week-end.

Lors de leurs visites régulières, les agents de portage établissent un lien convivial qui contribue au soutien à domicile et évite l'isolement.

Conservation

Nos repas doivent être conservés de leur livraison à leur consommation dans un réfrigérateur en bon état de fonctionnement. Tout repas non utilisé avant la date limite indiquée sur l'emballage doit être jeté.

Chaque repas peut être mangé **à l'heure de son choix**. Il suffit de mettre la barquette à réchauffer dans une fournette ou dans un four à micro-ondes.

Aucun des plats livrés par nos soins ne doit être congelé.

Composition

Nos repas sont composés d'un potage, d'une entrée, d'un plat principal avec son assortiment, d'un laitage, d'un dessert et de pain.

Chaque jour, deux choix de déjeuners sont possibles et huit **régimes sur prescription médicale** sont envisageables.

Nos repas sont confectionnés par notre service municipal de production de repas, situé boulevard Pierre-Lefauchaux, au Mans. Le système de portage de repas en liaison froide avec remise en température à domicile permet de bénéficier d'une **alimentation variée et équilibrée tous les jours** de la semaine, dimanches et jours fériés compris.

Vous pouvez **afficher les prochains menus** qui seront proposés, avec le détail des ingrédients et des éventuels allergènes. Dans la nouvelle fenêtre qui s'ouvre, sélectionnez la ligne "Portage à domicile" puis le type de menu dans les listes déroulantes.

Participation

Selon les ressources que vous avez perçues en 2017, nous vous demanderons la participation financière suivante, par repas.

- De 7,09 € à 12,71 € *, tarifs au 1^{er} janvier 2019,
- de 3,09 €, reste à charge, si le financement est assuré par l'aide sociale départementale.

* La prestation peut être financée en partie par l'Allocation personnalisée d'autonomie (Apa) ou par votre caisse de retraite principale dans le cadre d'un plan d'aide.

Païement

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour le règlement de vos factures.

- Par chèque,
- par prélèvement,
- par virement,
- en ligne.

Pour ce dernier mode de paiement, munissez-vous de votre facture avant d'[aller sur le site du Trésor public](#). Vous aurez besoin de fournir l'identifiant de la collectivité, la référence de la facture et le montant à régler.

114045
repas

C'est le nombre de repas confectionnés par la Ville du Mans et livrés à domicile en 2017.

Foyer restaurant

Outre le portage de repas à domicile, nous pouvons vous proposer de déjeuner ou de dîner dans l'un de nos sept foyers restaurants. [Découvrez cette solution sur notre page des Ehpa.](#)

PLUS LOIN

Au titre des dépenses pour le portage des repas – hors denrées, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 50 % du montant payé, dans la limite de 12000 € par an.